



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 20 MAI 2021 PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue en huis clos le 20 mai 2021 à 19h00 en visioconférence.

Ordre du jour :

- 1. Administration**
 - 1.1 Appel nominal
 - 1.2 Constatation de l'avis de convocation
 - 1.3 Ouverture de la séance extraordinaire
 - 1.4 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.5 Projet particulier de construction, modification et implantation (PPCMOI) : 333, rue Papineau- adoption de la résolution
 - 1.6 Travaux de fonçage : acceptation d'une proposition
- 2. Levée de la séance**
 - 2.1 Levée de la séance extraordinaire.

1.1

APPEL NOMINAL

À cette séance du Conseil, les élus suivants étaient présents :

Monsieur le maire Christian Beauchamp
Monsieur le conseiller Michel Leblanc, siège no 1
Monsieur le conseiller Paul Gagnon, siège no 2
Monsieur le conseiller Daniel Malo, siège no 3
Monsieur le conseiller Alain Clément, siège no 4
Monsieur le conseiller Laurent Clément, siège no 5
Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière siège no 6

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Martine Joanisse était aussi présente.

Le Conseil formait quorum et siégeait sous la présidence du Maire, Monsieur Christian Beauchamp.

1.2

2021-05-238 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Madame Martine Joanisse, directrice générale et secrétaire-trésorière confirme qu'un avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil et ce en conformité avec le code municipal du Québec. Tous les élus confirment avoir reçu convocation à ladite réunion.

1.3

2021-05-239 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le Maire, Christian Beauchamp constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire à 19h00 en visioconférence et en huis-clos, conformément aux directives reçues par le ministère des Affaires municipales du Québec.

1.4

2021-05-240 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



No de résolution
ou annotation

1.5

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

2021-05-241 PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, MODIFICATION ET IMPLANTATION (PPCMOI) : 333, RUE PAPINEAU- ADOPTION DE LA RÉOLUTION

- ATTENDU les dispositions de la section XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);
- ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'immeuble numéro 2016-008;
- ATTENDU que l'entrepreneur Excavation Séguin-Lafleur a déposé une demande de PPCMOI afin d'utiliser l'immeuble à des fins d'entreposage de véhicules lourds et de faire l'entretien mécanique de ceux-ci dans la partie arrière de l'édifice existant et de transformer la partie avant afin qu'elle puisse être occupée par des commerces et des bureaux;
- ATTENDU que le zonage en vigueur de la zone 19-C ainsi que le zonage projeté suivant l'adoption du premier projet de règlement de zonage de la zone C-301 n'autorisent pas les activités reliées à l'entreposage des entreprises en construction;
- ATTENDU que le recours au règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble est justifié dans la présente demande, car il vise à permettre à certaines conditions qu'un projet soit réalisé même s'il déroge au règlement de zonage de la municipalité;
- ATTENDU que le projet respecte les orientations du plan d'urbanisme;
- ATTENDU que l'usage est compatible avec le milieu d'insertion car le bâtiment existant a été conçu pour y entreposer des véhicules lourds depuis 1979;
- ATTENDU que la modification prévue à l'immeuble contribue à l'amélioration de la façade principale du bâtiment et à la végétalisation de la cour avant du terrain;
- ATTENDU que la reconstruction de la partie avant du bâtiment sur deux étages est destinée à un usage exclusivement commercial et / ou bureaux d'affaires;
- ATTENDU que deux bandes gazonnées et plantées avec bordures de béton en cour avant et latérale délimiteront le terrain de stationnement avant et l'allée de circulation des véhicules lourds assureront la fonctionnalité de la circulation du site;
- ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;
- ATTENDU que le conseil municipal a adopté le premier projet de résolution du PPCMOI via la résolution 2021-03-130;
- ATTENDU qu'une consultation publique écrite sur la demande de permis PPCMOI pour le 333, rue Papineau, a été tenue jusqu'au 21 avril 2021;
- ATTENDU que le conseil municipal a adopté le second projet de résolution du PPCMOI via la résolution 2021-05-191;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que le préambule fait partie de la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, adopte la résolution de demande de PPCMOI au 333, rue Papineau et relatif à l'occupation d'entreposage de véhicules lourds et d'entretien mécanique conformément aux aménagements illustrés sur le plan projet d'implantation et l'esquisse, et ce, conditionnellement à la plantation de deux conifères en cours avant sur le terre-plein adjacent à la voie publique.

Que la direction générale soit mandatée à transmettre la présente résolution à la MRC de Papineau pour que cette dernière soit examinée en fonction de la conformité du projet aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement en vigueur ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.6

2021-05-242 TRAVAUX DE FONÇAGE ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à des travaux de branchement aux services municipaux pour de nouvelles constructions sur la rue Henri-Bourassa;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder par fonçage sous la rue Henri-Bourassa pour la conduite d'égout;

ATTENDU la réception de deux soumissions pour ce faire :

FORACTION	22 150.00 \$ plus taxes	Fonçage fusion
9362-8428 Québec Inc.	13 364.00 \$ plus taxes	Fonçage fusion

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que ce Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission de la compagnie 9362-8428 Québec Inc. au montant de 13 364.00 \$ plus taxes pour le fonçage permettant le branchement de nouveaux bâtiments au service d'égout sanitaire sur le projet immobilier Plateau Urbain Papineau et autorise une dépense et un déboursé du même montant pour ce faire.

Que ce Conseil autorise une dépense maximale de 5000\$ pour la machinerie et les matériaux.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 414000 529 : Raccordement d'égout

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.1

2021-05-243 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Laurent Clément

Que cette séance extraordinaire soit levée à 19h04.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

Je soussignée, Martine Joanisse, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2021.

Et j'ai signé ce 20 mai 2021.



Martine Joanisse
Directrice générale
Secrétaire-
trésorière

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Christian Beauchamp, maire de la Municipalité de Papineauville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Et j'ai signé ce 20 mai 2021.



Christian
Beauchamp Maire